



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE

BULLETIN D'INFORMATION

DES CORRESPONDANTS DÉFENSE
DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

19
MARS-26

L'ARMÉE DE TERRE ET SES CHIFFRES CLÉS



LUTTE CONTRE LES DRONES





La lettre du correspondant **Défense**



Mesdames, messieurs les élus,
Chers correspondants Défense,

En ce début d'année 2026, je vous adresse mes vœux les plus sincères et renouvelle ma confiance dans l'engagement qui est le vôtre. Vous êtes, sur tous nos territoires, des relais essentiels du lien entre la Nation et ses armées. Votre action quotidienne fait vivre une conviction simple : la défense n'est pas uniquement l'affaire d'une institution séculaire, elle est celle de tous.

Notre pays traverse une période exigeante. Les incertitudes s'accroissent, les équilibres se fragilisent, et les menaces évoluent plus vite que jamais. Dans ce contexte, la France doit rester fidèle à ce qu'elle est : une Nation indépendante, lucide, et capable d'agir. Cela suppose de renforcer nos capacités, d'innover sans relâche et de garantir à nos forces les moyens d'accomplir leurs missions.

Mais la défense ne se résume pas à des équipements ou à des chiffres. Elle repose d'abord sur des femmes et des hommes, sur leur engagement, leur cohésion et leur sens du collectif. Elle repose aussi sur un lien fort avec la société civile. C'est pourquoi je crois profondément à l'importance du réarmement humain et moral de la France : reconnaître l'engagement, soutenir les parcours, valoriser la réserve et donner à notre jeunesse des cadres d'action, d'apprentissage et de responsabilité.

Le lien entre les armées et la Nation est notre socle commun. Vous en êtes des acteurs déterminants au quotidien. Par votre présence, votre pédagogie et votre implication locale, vous contribuez à faire comprendre, partager et aimer les armées et ceux qui y servent. Vous êtes les artisans d'une relation de confiance entre l'institution militaire et les citoyens de notre pays.

Enfin, je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre engagement constant au cours des six dernières années. À celles et ceux qui passent le relais, j'exprime ma profonde reconnaissance pour le travail accompli au service du lien entre la Nation et ses armées. À celles et ceux qui ont choisi de poursuivre cette mission, j'adresse tous mes encouragements et mes vœux de pleine réussite, et je souhaite qu'ils puissent pleinement bénéficier, pour la prochaine mandature, d'un cadre d'exercice renouvelé. Celui-ci visera à renforcer et valoriser le rôle des correspondants défense, à la lumière des recommandations qui pourront être formulées dans le cadre de la mission confiée par le Premier ministre au député Julien Dive.

Belle et heureuse année 2026 à toutes et tous.

Catherine Vautrin
Ministre des Armées et des Anciens combattants

En 2026, les Armées se tiennent au cœur des enjeux stratégiques de la France, entre héritage historique et adaptation permanente aux nouvelles formes de conflit. Elles incarnent la capacité du pays à projeter sa puissance, à protéger son territoire et à répondre aux crises avec agilité. La lutte contre les drones, devenue un enjeu majeur sur les théâtres d'opération, illustre cette adaptation.

Dans cette optique, au sein de l'armée de terre, des régiments comme le 2^e RIMA, engagé sur tous les fronts, et le 6^e RMAT, expert en maintenance et en innovation technologique, développent des solutions pour contrer ces armes asymétriques.

Mais une armée ne se résume pas à ses équipements ou à ses technologies : elle se construit aussi par les hommes et les femmes qui la composent. L'ouverture aux jeunes générations, à travers les classes de défense, les partenariats avec l'Éducation nationale est une priorité.

La place des femmes dans les armées, symbolisée par des parcours comme celui de Sophie ADENOT, première femme pilote d'essai et astronaute, est un autre marqueur de cette évolution. Son exemple prouve que l'institution sait évoluer, briser les plafonds de verre et offrir à chacun les mêmes opportunités de servir et de s'épanouir.

Dans un contexte international marqué par la montée des tensions, les armées françaises agissent en synergie pour protéger nos intérêts, nos valeurs et notre cohésion nationale. Leur engagement quotidien, sur tous les théâtres d'opération comme sur le territoire national, renforce la résilience de la Nation face aux crises. Comme l'a rappelé le Président de la République : « *La sécurité de la France ne se décrète pas, elle se construit chaque jour par l'engagement de celles et ceux qui portent l'uniforme.* »

Colonel Thomas BARDIN

Commandant du Pôle Interarmées Creil-Senlis,
Commandant la base de défense de Creil,
Délégué Militaire Départemental de l'Oise



L'ARMÉE DE TERRE

4

LUTTE CONTRE LES DRONES

10

2 ÈME RIMA

14

6 ÈME RMAT

15

LA VIE À LA DMD 60

16

LES FEMMES DANS LES ARMÉES

18

CLASSE DE DÉFENSE

20

AGENDA

24

Présentation de l'armée de Terre et de ses chiffres clés

(Décembre 2024)

Nous vous présentons les principales données permettant de mieux comprendre l'armée de Terre et ses enjeux avec un aperçu clair et accessible à tous de ses engagements, de ses effectifs et de ses moyens.

C'est l'illustration d'une armée de Terre de combat stratégique, innovante et soudée par la fraternité d'armes qui contribue à la défense nationale et à la stabilité internationale.

Elle joue un rôle majeur en tant que pourvoyeuse de sécurité pour notre pays :

- par la défense et la protection du territoire national et de sa souveraineté ;
- pour nos alliés, par la démonstration de notre solidarité stratégique ;
- pour nos partenaires, par la prévention des crises et l'influence sur les équilibres de sécurité ;
- guidée par l'impératif d'être prête à agir dès ce soir et par la finalité qu'est la victoire au combat, l'armée de Terre évolue pour adapter son modèle aux menaces actuelles et futures.

Les engagements :

L'armée de Terre est en opération permanente avec une force opérationnelle terrestre de 77 000 combattants et un cycle de projection de :

- 1/3 de soldats engagés ;
- 1/3 de soldats qui se préparent à être engagés ;
- 1/3 de soldats à l'entraînement.

Sur le territoire national elle participe aux opérations intérieures Sentinelle, Héphaïstos, Harpie (Guyane) et Titan (Guyane) avec 2800 soldats engagés, 3200 soldats en alerte sur le territoire et 9100 soldats en alerte OTAN et TN (territoire National).

Concernant les forces de présence et opérations extérieures, 31 000 Soldats de l'armée de Terre sont en posture opérationnelle dont :

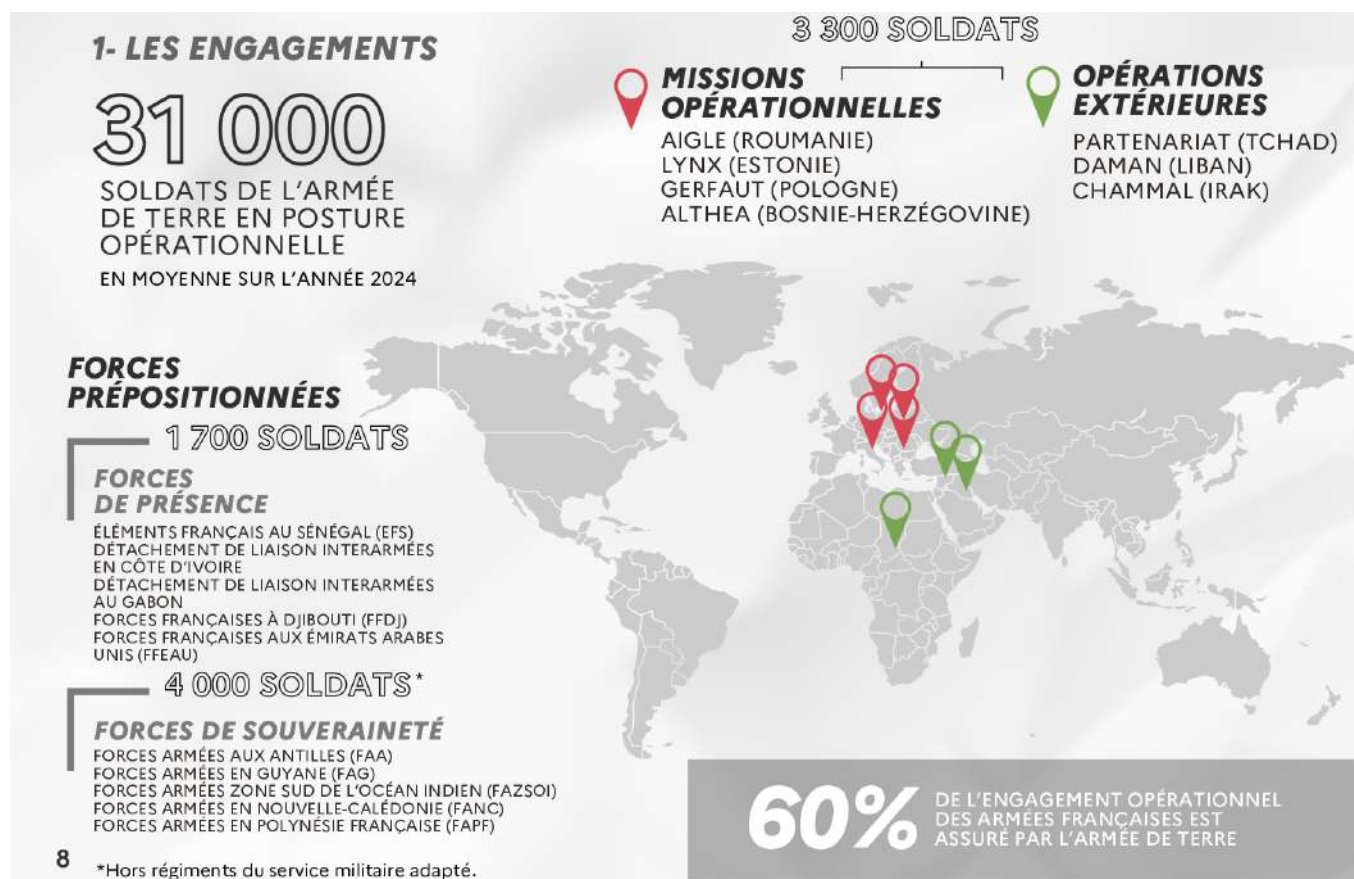
- 3 300 soldats projetés
 - En opérations extérieures : Partenariat (Tchad), Daman (Liban), Chammal (Irak)
 - En Missions Opérationnelles : Aigle (Roumanie), Lynx (Estonie), Gerfaut (Pologne), Althea (Bosnie-Herzégovine)
- 5700 soldats pré-positionnés :
 - Forces de présence : 1 700 Soldats
 - Éléments français au Sénégal (EFS)
 - Détachement de liaison interarmées en Côte d'Ivoire
 - Détachement de liaison interarmées au Gabon
 - Forces françaises à Djibouti (FFDJ)
 - Forces françaises aux Émirats Arabes Unis (FFEAU)

L'ARMÉE DE TERRE

- 4 000 soldats Forces de souveraineté :

- Forces armées aux Antilles (FAA)
- Forces armées en Guyane (FAG)
- Forces armées Zone sud de l'océan indien (FAZSOI)
- Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC)
- Forces armées en Polynésie française (FAPF)

60% de l'engagement opérationnel des armées françaises est assuré par l'armée de Terre.



JOP 2024 : Opération Terre Olympique

L'armée de Terre a contribué au succès des Jeux Olympiques de Paris dans toutes leurs dimensions.

- Challenge Terre jeunesse : 83 événements sur tout le territoire, 11 000 militaires, 40 000 civils dont 8 000 jeunes, 77 jours de période préolympique.
- Bataillon de cérémonies : 173 jeunes des lycées militaires Terre de la défense (sur 399 membres du bataillon interarmées), 329 cérémonies de remises de médailles, des sportifs de haut niveau de l'armée de Terre, 39 militaires sportifs de haut niveau sélectionnés aux JOP et 10 médailles olympiques.
- Sécurisation : 15 000 soldats mobilisés en moyenne pour cette opération sur le territoire national dont 15% de réservistes.

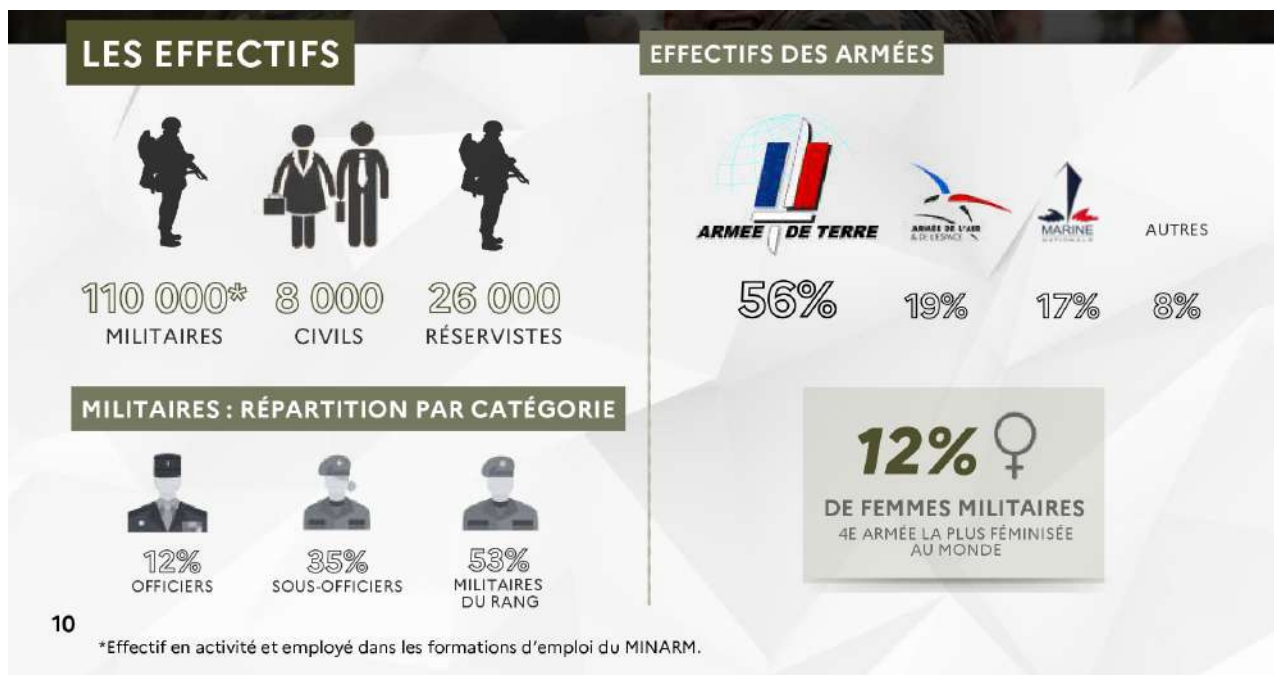
L'ARMÉE DE TERRE



Les hommes et les femmes

- Effectifs de l'armée de Terre : 110 000 militaires, 8 000 civils, 26 000 réservistes.
- Répartition des militaires par catégorie : 12 % officiers, 35 % sous-officiers, 53 % militaires du rang.
- Effectifs des armées : 56% armée de Terre, 19% armée de l'Air et de l'Espace, 17% Marine Nationale et 8% Autres.

Avec 12 % de femmes militaires, l'armée française est la 4e armée la plus féminisée au monde.



L'ARMÉE DE TERRE

L'armée de terre propose un escalier social performant avec 58% des sous-officiers qui sont d'anciens militaires et 50% des officiers sont d'anciens sous-officiers.

Une armée jeune, l'âge moyen des militaires dans l'armée de terre est de 32 ans et l'âge moyen des militaires en unité est de 27 ans.

Employeur de référence constitué de 25% militaires de carrière et 75% Militaires sous contrat avec 6 ans et demi d'ancienneté moyenne de service pour les militaires du rang d'active, hors Légion étrangère et BSPP.

Chaque année, l'armée de terre recrute et forme 16 000 soldats et 5 000 réservistes dans + de 100 métiers.

L'organisation

L'armée de terre est constituée de 2 divisions, 7 brigades interarmes et 90 régiments. Elle est incarnée dans les territoires, présente dans 93 départements avec + 500 implantations et garnisons.

Elle est génératrice de dynamisme local. Un régiment de 900 militaires, avec sa masse salariale, son budget et ses achats contribue à hauteur d'environ 50 millions d'euros à la création de richesse.

90 RÉGIMENTS
de 800 à 1 000
hommes dont :

- 28 infanterie
- 15 cavalerie
- 9 artillerie
- 9 génie
- 6 transmission
- 7 train
- 4 aviation légère de l'armée de Terre

2 DIVISIONS

7 BRIGADES
INTERARMES



Les équipements

Les blindés : 225 Chars de combat, 208 Véhicules chenillés, 6 129 Blindés à roues, 5 350 Véhicules à roues.

L'Artillerie : 79 CAESAR (Camion équipé d'un système d'artillerie), 34 VAB OPS (véhicule de l'avant blindé) + Griffon (véhicule blindé multi rôle = VBMR), 175 Mortiers de 120 mm, 9 LRU (Lance-roquettes unitaires).

Les drones : 2 Systèmes de drones tactiques, 70 Systèmes de minidrones de renseignement, 4 DT-46, 1 300 Microdrones, 1 000 Nanodrones.

L'ARMÉE DE TERRE

Les hélicoptères : 80 Gazelle, 69 Tigre, 20 Cougar, 20 Puma SA 330, 18 Fennec (hélicoptères d'entraînement), 8 Caracal, 63 Caïman NH90.

Les avions de liaison : 9 TBM 700, 5 Pilatus

Les systèmes d'armes antichars : 387 MMP (Missile Moyenne Portée), 623 Eryx

Les systèmes d'armes sol-air / lutte anti-drone : 206 Poste de tir Mistral, 12 VAB

Programme Scorpion : moderniser les capacités de combat

Le programme Scorpion modernise les capacités de combat de contact de l'armée de Terre. Il repose sur l'intégration de nouveaux véhicules blindés et d'un système d'information unique, le SICS, permettant un combat collaboratif connecté. Scorpion transforme les Groupements Tactiques Interarmes (GTIA) en systèmes de combat global grâce à l'infovalorisation, qui facilite le partage instantané des données tactiques entre véhicules et combattants.

Les axes :

- Axe 1 : Renouveler les plateformes de combat tout en préservant les capacités du char Leclerc
- Axe 2 : Optimiser grâce à l'innovation en introduisant de nouvelles capacités
- Axe 3 : Développer et fournir de nouveaux supports de combat et véhicules de reconnaissance
- Axe 4 : Faire évoluer d'autres systèmes

Entrée en service des matériels Scorpion :

- 2019 = Livraison GRIFFON :

Ce véhicule multi-rôles se distingue par sa capacité à s'adapter à diverses missions. Il est en effet décliné en différentes versions, avec une caisse unique, un système de kits (par exemple des protections additionnelles) et différents capteurs qui permettent d'adapter chaque véhicule à la mission considérée

- 2020 = Déploiement Système d'information du Combat Scorpion (SICS)
- 2021 = Livraison JAGUAR :

Véritable outil de reconnaissance et de combat, le Jaguar remplace les chars légers AMX10RC et Sagaie ainsi que les VAB équipés de missiles HOT. Sa mission principale est d'assurer la supériorité tactique en identifiant les menaces tout en restant mobile et discret. Doté du système SICS, il est en mesure d'échanger en temps réel des informations sur la situation tactique.

- 2022 = Livraison SERVAL :

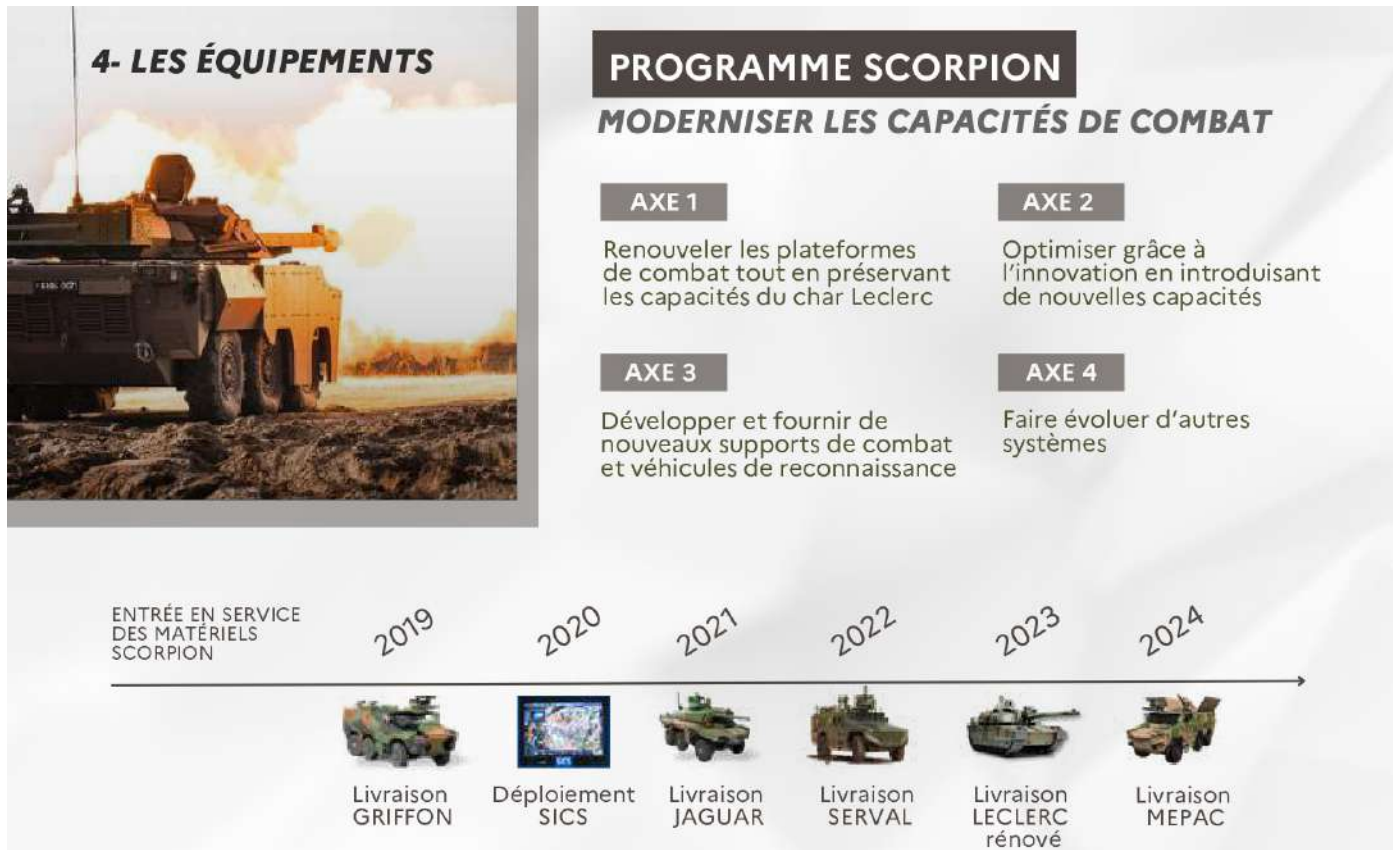
Complémentaire au Griffon, le Serval est conçu pour intervenir rapidement dans des zones de contact difficiles. Il répond particulièrement aux besoins des brigades légères et des unités d'appui. Sa maniabilité et sa transportabilité par avion renforcent la réactivité des forces dans des opérations complexes.

- 2023 = Livraison du char LECLERC rénové

L'ARMÉE DE TERRE

- 2024 = Livraison MEPAC :

MEPAC (Mortier embarqué pour l'appui au contact) : intégré sur la plateforme Griffon, le MEPAC apporte une capacité d'appui feu immédiatement disponible au profit des forces engagées au contact.



Le budget

- En 2024

- Budget de l'état = 511,6 milliards d'€
- Mission Défense = 47,2 milliards d'€ (hors pension)
- Budget de préparation des forces terrestres = 2,2 milliards d'€

- 2024-2030 = Loi de programmation militaire

- 2024 à 2027 : +3 milliards d'€ par an.
 - 2024 : 47 milliards d'€
 - 2025 : 50 milliards d'€
- 2027 à 2030 : +4 milliards d'€ par an

Soit au total 413 milliards d'€ de besoin programmé sur la période 2024-2030 (chiffres pour l'ensemble des armées françaises).

La défense aérienne est plus que jamais un enjeu d'actualité.

Les récentes violations de l'espace aérien de pays alliés, tout comme les conflits en Ukraine et au Proche-Orient ainsi que les survols de sites sensibles sur le territoire national, rappellent la gravité et la diversité des menaces venues du ciel.



Depuis 80 ans, l'Armée de l'Air et de l'Espace (AAE) veille sur le ciel français. Face à l'essor de nouvelles menaces, la défense aérienne, socle de la souveraineté nationale, se transforme : la lutte anti-drones (LAD) en est désormais un pilier central.

La montée en puissance des drones a profondément transformé cette défense aérienne et la menace se situe dans toutes les couches de l'atmosphère : des plus basses avec les mini-drones aux très hautes altitudes avec des gros drones, comparables par leur taille à de petits avions.

La défense aérienne repose sur la posture permanente de sûreté aérienne (PPS-A) qui mobilise plus de 450 aviateurs, 24h sur 24 et toute l'année. Le dispositif s'appuie sur un maillage de plus de 70 radars et sur des centres de détection et de contrôle, coordonnés depuis le Centre de préparation et de conduite des opérations de défense aérienne, à Lyon-Mont Verdun.

En cas de menace grave, la Haute autorité de défense aérienne, directement rattachée au Premier ministre, autorise en dernier ressort l'application de mesures coercitives. Ce dispositif permet, en tout point du territoire, d'intercepter un aéronef suspect en quelques minutes.

Lors d'événements majeurs (cérémonies nationales, événements sportifs de grande ampleur ...), la PPS-A est renforcée par des dispositifs particuliers de sûreté aérienne. Ces bulles temporaires interdisent tout accès aérien à une zone sensible et permettent une réaction immédiate en cas de menace.

La cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques a constitué un exemple marquant. L'espace aérien de Paris avait été interdit sur un rayon de plus de 150 kilomètres, avec le concours de moyens alliés. Ces dispositifs démontrent la capacité de la France à mettre en place, rapidement, une bulle de sécurité d'une efficacité éprouvée.



Leur traitement obéit désormais à la même logique que pour tout aéronef : détection, identification, classification, engagement. Les gros drones, comparables par leur taille à de petits avions, sont pris en compte par la PPS-A et peuvent être interceptés par des avions de chasse.

LUTTE CONTRE LES DRONES

Les mini et micro-drones relèvent quant à eux de la compétence des autorités civiles compétentes: la protection des sites sensibles relève en premier lieu de chaque ministère de tutelle.

Ces sites sont de nature très diverse : aéroports civils, prisons, centrales de production d'énergie, sites industriels stratégiques ou encore zones urbaines.

Dans ces cas, l'AAE n'assure pas la primo-intervention, qui incombe aux autorités compétentes. En revanche, elle reste au cœur du dispositif : informée immédiatement de tout incident, elle peut intervenir en relais et prendre la main si la situation l'exige, afin de protéger et de mettre fin à la menace.

La palette de moyens déployés par l'AAE est désormais large et complémentaire. Les systèmes actuels combinent radars, optronique (1) et goniométrie (2) pour assurer la détection et le suivi.

À cela s'ajoutent le brouillage aéroporté depuis les hélicoptères Fennec, la capture électronique permettant de détourner un drone, ainsi que la neutralisation par armes légères, artillerie ou, en dernier recours, par chasseurs armés de missiles. L'AAE expérimente en parallèle des solutions à énergie dirigée, comme le laser ou les micro-ondes, testées avec succès lors des grands événements récents.

De son côté, l'Armée de Terre a mis en place un nouveau dispositif de LAD avec le programme PROTEUS officiellement en service depuis septembre dernier.

Ce système doit permettre de faire face à toutes les menaces de type drones. Ce premier standard intègre un canon de 20 mm monté sur camion, associé à une caméra thermique. Quatre personnels suffisent pour l'utilisation et éliminer les menaces allant du micro-drone jusqu'à 500 mètres de distance, des hélicoptères à 1 500 mètres, voire des cibles terrestres à 2 000 mètres.



Le standard 2 est en cours d'élaboration et intégrera un logiciel de conduite de tir renforcé par une intelligence artificielle. Ce nouvel armement devrait améliorer la détection, l'identification et la réactivité face à des essais de drones.

- (1) *Optronique = technique permettant de mettre en œuvre des équipements utilisant des systèmes à la fois optique et électronique. Par exemple : un capteur optique et un système de traitement d'images*
- (2) *Goniométrie = méthode permettant à un avion ou navire de connaître instantanément et avec précision sa position et son cap.*

Exemple de matériel actuel pour la LAD :



Drone anti-drone Rapid Eagle : Conçu pour détecter, suivre et neutraliser les drones hostiles. Sa capacité de réaction rapide et ses systèmes de brouillage et d'interception par filet déployable en font un outil essentiel pour la sécurité et la défense.



Laser HELMA-P : il permet de détecter et suivre précisément, de manière autonome, les cibles en mouvement afin d'éblouir les instruments d'observation ou d'altérer la structure des micro et mini-drones et assure 100% de destruction à 1 000 mètres. Il a la capacité de traiter plusieurs drones successivement.



NEROD RF est une solution de lutte mini et micro-drones, capable de neutraliser la majorité des drones grâce à son action multi-fréquentielle. Il neutralise les drones en brouillant leurs protocoles de communication et leur système de navigation.

Premier exercice destiné à la LAD

En février dernier, de nouvelles campagnes d'expérimentations dynamiques se sont déroulées lors du premier exercice de LAD à Biscarosse, encadré par la Direction Générale de l'Armement (DGA).

Cet exercice avait pour objectif d'évaluer les capacités de détection longue portée (jusqu'à 10 kilomètres) de micro et mini-drones, d'analyser la précision du suivi en essaim et tester l'efficacité des moyens d'interception.

Il a mobilisé plusieurs services du Ministère des Armées, en plus de la DGA et six industriels majeurs qui ont pu tester leurs solutions face des situations opérationnelles variées. En 3 jours, une quarantaine de vols de drones a été réalisée et les observations recueillies serviront à affiner les performances de détection, de suivi et d'interception, objectif avoué de l'exercice. Les retours d'expérience seront partagés entre les industriels et les services des Armées afin de renforcer la coopération et la mise au point de systèmes LAD plus performants.

Un deuxième exercice de LAD a eu lieu du 29 septembre au 3 octobre sur le site de l'île du Levant en Méditerranée et a été intégré durant leur exercice Wildfire.

Un « mur anti-drones » européen

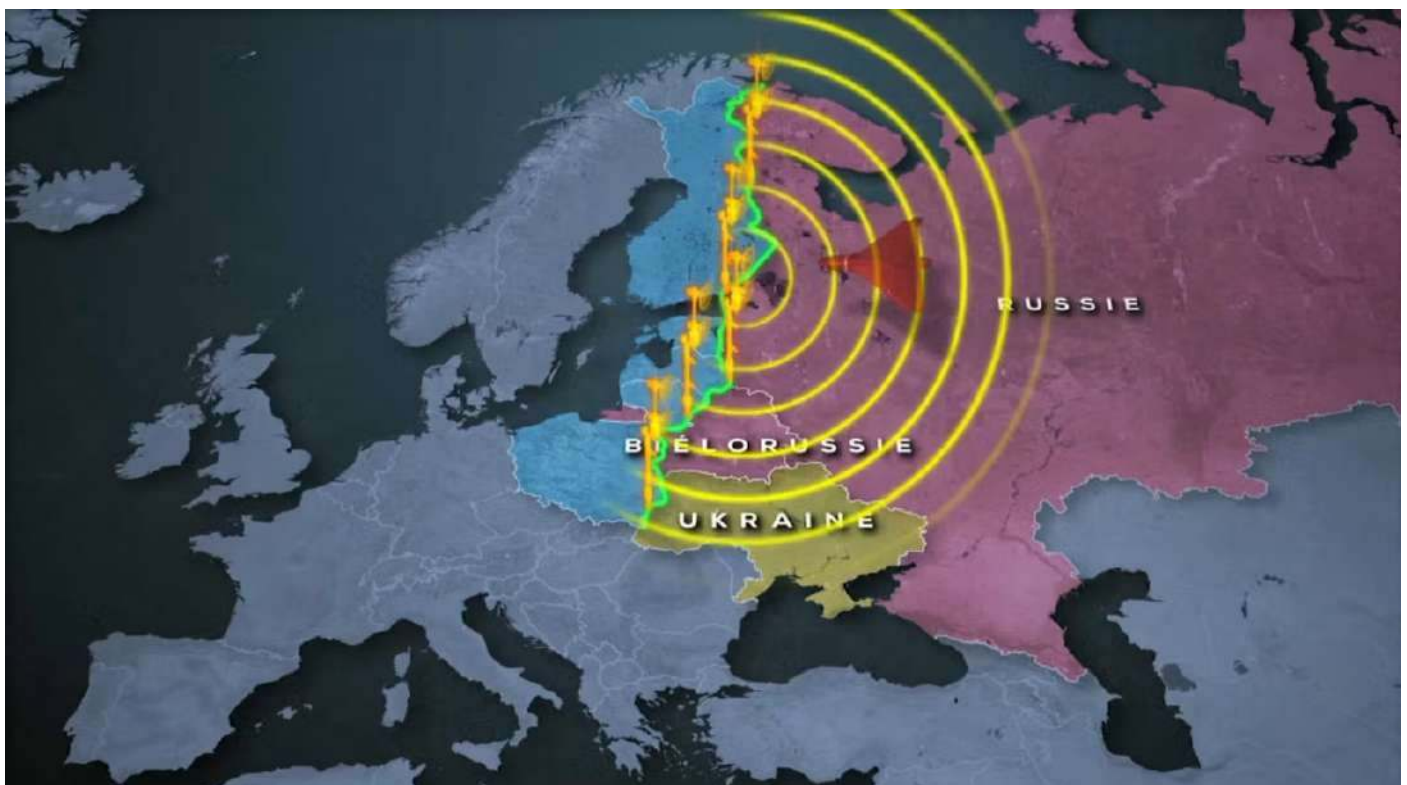
Après les incursions de drones en Pologne, Estonie, Roumanie, Danemark, en Allemagne et plus récemment en France, l'Union européenne (UE) cherche une parade, et la création d'un « mur anti-drones » a été au menu des discussions des chefs d'Etat réunis début octobre au Danemark et des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles le 15 octobre.

L'objectif serait double : renforcer la sécurité des pays membres, et réduire les coûts de défense grâce à des engins moins onéreux que des avions de chasse, et plus efficaces pour neutraliser des drones low-cost.

Le « mur anti-drones » serait en réalité un bouclier aérien, couvrant le ciel européen et combinant plusieurs technologies : capteurs acoustiques, radars, systèmes de brouillage, intelligence artificielle, et drones intercepteurs. Ses principales missions : détecter des incursions étrangères et intercepter les menaces, allant du simple brouillage à la destruction des drones. Le tout sans recourir à des moyens trop coûteux, pour contrer des drones russes essentiellement bon marché.

Certains pays de l'UE disposent déjà d'une première expérience en matière de défense anti-drones, sur laquelle pourra s'appuyer le futur « mur ». En février 2025, la Pologne, la Finlande, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, ont lancé le programme « Baltic drone wall » pour renforcer la frontière orientale de l'UE et de l'Otan. Il s'agit concrètement d'une combinaison de systèmes de surveillance, utilisant notamment de l'intelligence artificielle pour surveiller en temps réel les frontières aériennes.

Outre l'expérimentation dans la région baltique, l'Ukraine est aujourd'hui en première ligne et a développé des systèmes de détection et d'interception de pointe, utilisés chaque nuit pour contrer les centaines de drones lancés par la Russie.



Le 2^e Régiment d'Infanterie de Marine



Suite à leur passage dans l'Oise dans le cadre du déploiement opérationnel de réactivité du 20 au 27 février 2026, présentation du régiment dont est originaire la section.

Sa devise : « fidélité et honneur, sur terre et sur mer »

Son histoire

Le 2^e régiment d'infanterie de marine (2^e RIMa) possède une longue et riche histoire qui remonte aux compagnies de la mer, créées par Richelieu en 1622.

Ses trois fourragères et les seize faits d'armes inscrits sur son drapeau, fait unique dans l'armée française, témoignent de sa valeur et de son engagement dans tous les conflits et toutes les opérations majeures dans lesquels la France a été impliquée.

Depuis le début de sa professionnalisation à la fin des années 70, les marsouins du 2^e RIMa ont été à la pointe des opérations extérieures aussi bien au Liban, en ex-Yougoslavie, en Afghanistan, ainsi qu'à de nombreuses reprises en Afrique et notamment au Mali, début janvier 2013, en Centrafrique, début 2014. Depuis 2015 le régiment a été engagé au : Mali, Liban, Estonie, Mayotte, Guyane, Martinique, Emirats Arabes Unis.

Sur son drapeau réglementaire, tous les faits d'armes y sont inscrits et certains ont été retirés car le nombre maximum de 15 a été atteint. Le drapeau du 2^e RIMa est celui qui porte le plus grand nombre de noms de faits d'armes de l'armée française



Organisation et matériels majeurs

Situé à Champagné près du Mans (Sarthe), le 2^e RIMa, intégré à la 9^e brigade d'infanterie de Marine basée dans le Grand Ouest, se spécialise dans les opérations en divers environnements, y compris les missions amphibies. Le régiment bénéficie d'une coopération étroite avec les Royal Marines britanniques, renforçant ses capacités dans ce domaine spécifique.

Le 2^e RIMa, fort de 1100 combattants, est structuré en plusieurs unités :

- Cinq compagnies de combat,
- Une compagnie d'éclairage et d'appui,
- Une compagnie de logistique,
- Une compagnie de réserve.

Équipé des matériels les plus modernes de l'infanterie (FÉLIN depuis 2012 et Véhicule Blindé de Combat de l'Infanterie – VBCI- depuis juin 2014 et 64 Griffons d'ici 2026), le 2^e RIMa est un régiment aujourd'hui totalement numérisé, apte au combat de haute intensité tout en conservant son aptitude au combat léger et rustique.

Le 6^e Régiment du Matériel

Suite à leur passage dans l'Oise dans le cadre du déploiement opérationnel de réactivité du 5 au 11 décembre 2025, présentation du régiment dont est originaire la section.

**Sa devise « *Seu pacem seu bella gero* »,
qui se traduit par « *Servir dans la Paix comme dans la Guerre* ».**

**Sa forte identité s'affirme au travers de son cri de guerre :
« *Le 6, en pointe !* ».**



Son histoire

Le 6^e régiment du matériel (6^e RMAT) trouve ses racines dans les unités du matériel en Afrique du Nord avec «l'Armée B» du général de Lattre de Tassigny durant de la Seconde Guerre mondiale. Il participe au débarquement en Provence et à la libération des régions de son implantation actuelle. Il est également l'héritier des unités du matériel de la 1^{re} armée française.

Officiellement créé le 1^{er} juillet 1985 à Rastatt en Allemagne, il est seul régiment du matériel à avoir été constamment stationné en Allemagne jusqu'en 1999, date à laquelle la réorganisation de l'armée de Terre a entraîné son transfert à Phalsbourg. En 2005, son état-major s'installe à Besançon et en 2017 il s'agrandit encore en intégrant le détachement de Woippy (5 kilomètres de Metz).



Organisation et matériels majeurs

Depuis sa création en 1985, le 6^e régiment du matériel arme des bataillons de commandement et de soutien ou logistique dans toutes les opérations extérieures majeures et les opérations intérieures dans lesquelles l'armée de Terre est engagée. Présent dans de nombreuses missions de courte durée dans le cadre des forces de présence, il renforce également les unités pré-positionnées dans les DOM-TOM.

Récemment projeté sur l'opération Barkhane de fin janvier à mai 2017, le régiment a armé le bataillon logistique « Jura » assurant le soutien des forces françaises engagées au Mali.

Le régiment est composé de onze compagnies projetables :

- 1 compagnie de commandement et de logistique ;
- 5 compagnies de maintenance mobilité terrestre ;
- 1 compagnie de maintenance électronique d'armement ;
- 1 compagnie multi-technique ;
- 1 compagnie approvisionnement ;
- 2 compagnies de réserve.

Par ailleurs, il accueille et soutient les systèmes d'armes (lance-roquette unitaire, engins blindés, systèmes d'information opérationnels etc.) de l'armée de terre à la pointe de la technologie.

Le 6^e RMAT, avec 1 200 personnels, arme dix compagnies dont une de réserve.

Il est ainsi le régiment de l'arme du matériel disposant du plus grand nombre de compagnies.

Il est armé de deux tiers de militaires, à la fois combattants et techniciens, et un tiers de civils assurant une «base arrière» et une continuité des activités techniques en métropole lors des nombreuses et récurrentes projections du personnel militaire à l'étranger.



Le Lien Armée-Jeunesse au cœur de l'engagement citoyen dans l'Oise

Depuis le début de l'année, la Délégation Militaire Départementale de l'Oise (DMD 60) a intensifié ses actions en faveur du Lien Armée-Jeunesse, affirmant ainsi sa volonté de renforcer les relations entre les forces armées et la jeunesse du territoire.

Au total, plus de 4 300 jeunes ont été rencontrés à l'occasion de forums des métiers et d'ateliers de la citoyenneté organisés au sein de nombreux établissements scolaires du département : écoles primaires, collèges et lycées.

Faire découvrir les métiers et les parcours

Les forums des métiers constituent un temps fort de ces interventions. Ils permettent aux élèves de découvrir la diversité des carrières proposées par les armées : métiers opérationnels, techniques, administratifs, médicaux, logistiques ou encore liés au cyber et au renseignement.

Les échanges directs avec des militaires et des réservistes offrent aux jeunes une vision concrète des parcours possibles, des formations accessibles et des valeurs qui fondent l'engagement militaire : discipline, esprit d'équipe, dépassement de soi et sens du service.

Sensibiliser aux enjeux de citoyenneté et de défense

Au-delà de la dimension professionnelle, les ateliers de la citoyenneté visent à développer l'esprit de défense et à mieux faire comprendre le rôle des armées dans la protection des intérêts nationaux et la sécurité des Français.

Ces rencontres sont également l'occasion d'aborder les notions de citoyenneté, d'engagement et de cohésion nationale, en rappelant les droits et les devoirs de chacun. Les élèves peuvent ainsi mieux appréhender le fonctionnement des institutions, les missions des forces armées en France et à l'étranger, ainsi que les différents dispositifs d'engagement accessibles aux jeunes : réserve opérationnelle, préparations militaires ou dispositifs d'engagement volontaire.

Un partenariat étroit avec l'Éducation nationale

Ces actions s'inscrivent dans une coopération étroite avec les équipes éducatives et les chefs d'établissement. Elles répondent à un double objectif : accompagner l'orientation des élèves et contribuer à leur formation en tant que citoyens éclairés.

En intervenant dès le plus jeune âge, la DMD 60 participe à la construction d'un dialogue durable entre la jeunesse et les armées, fondé sur la connaissance mutuelle et la confiance.

Un engagement qui se poursuit

Face à l'intérêt manifesté par les élèves et les équipes pédagogiques, la Délégation Militaire Départementale de l'Oise entend poursuivre et développer ces initiatives tout au long de l'année.

LA VIE À LA DMD 60

Le mercredi 21 janvier 2026, la Délégation Militaire Départementale de l'Oise a accueilli 21 correspondants défense (CORDEF) ou représentants de leurs communes pour une réunion de travail organisée en matinée.

Après un temps d'accueil et une présentation de la DMD et de son personnel, plusieurs thématiques ont été abordées : les résultats de la consultation des CORDEF menée en ligne du 6 au

26 mai 2025 (30 réponses pour l'Oise), l'évolution du Service national, la réserve opérationnelle et citoyenne, ainsi que l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG).

Ces échanges ont permis de renforcer les liens entre le monde militaire et civil, tout en favorisant une meilleure coordination entre les CORDEF du département.



Formation porte-drapeau au profit des EAJ

L'Armée de l'Air et de l'Espace a ouvert une Escadrille Air Jeunesse (EAJ) à Margny-lès-Compiègne s'adressant aux jeunes de 12 à 15 ans, rattachée à la Base aérienne 921 de Taverny,

L'association Troubade, l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG) et la Délégation Militaire Départementale de l'Oise ont dispensé une

formation de porte drapeau pour une vingtaine d'équipiers des EAJ.

La qualité des intervenants a joué un rôle prépondérant dans la réussite de cette formation :

- Monsieur Arnaud QUINIOU, Sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet, chargé de la Politique de la Ville ;
- Monsieur, Jean LEQUEUX , Association des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (ACPGCATM);
- Madame Hélène LUISIN, Directrice par intérim de l'ONaCVG de l'Oise.

Cette instruction s'est clôturée par une cérémonie au monument aux morts de Trosly-Breuil, en présence de Monsieur Christian GUYARD, Sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne, du Lieutenant-Colonel Jean-François TRAN, Délégué Militaire Départemental adjoint de l'Oise, et de Monsieur Sylvain GOUPIL, Maire de Trosly-Breuil.

Une remise des diplômes a permis de réunir tout le monde dans les locaux mis à disposition par les équipes de la mairie de Trosly-Breuil.



LES FEMMES DANS LES ARMÉES



Du ciel aux étoiles

Née le 5 juillet 1982 à Cosne-Cours-sur-Loire, dans la Nièvre, Sophie ADENOT grandit dans une famille attachée à la rigueur et à l'engagement; son père est notaire et sa mère pharmacienne.



Rien ne la prédestine alors à embrasser une carrière militaire et spatiale. Pourtant, en 1996, le décollage de Claudie HAIGNERÉ pour la station Mir agit comme une révélation. Elle n'a que 14 ans, mais l'idée de dépasser les frontières terrestres s'impose déjà.

Élève au sein des maisons d'éducation de la Légion d'honneur, à Saint-Germain-en-Laye puis à Saint-Denis, elle poursuit un parcours scientifique exigeant avant d'intégrer l'ISAE-Supaéro. Diplômée ingénieure en 2004, elle y obtient également sa licence de pilote privé. Animée par le goût du défi, elle complète sa formation au Massachusetts Institute of Technology (MIT), où elle décroche son brevet de parachutisme sportif. Sportive accomplie, elle pratique le VTT, le ski, la plongée sous-marine et enseigne le yoga depuis 2020 — discipline qui l'aide à cultiver concentration et maîtrise de soi.

Sa carrière débute chez Airbus Helicopters, au bureau d'études, où elle participe à la conception de cockpits d'hélicoptères. Mais l'appel du vol opérationnel est plus fort. En 2005, elle intègre l'École de l'air de Salon-de-Provence comme élève officier. Elle devient pilote d'hélicoptères et rejoint en 2008 l'escadron 1/67 « Pyrénées », où elle pilote des Caracal pour des missions de secours militaires, souvent en conditions extrêmes. En 2012, elle assure au sein de l'escadron de transport 60 des missions de transport de hautes autorités de l'État sur Super Puma.

Toujours en quête d'excellence, elle intègre en 2017 l'école du personnel navigant d'essais et de réception. En 2018, elle devient la première femme pilote d'essais sur hélicoptères en France, s'inscrivant dans l'héritage de Jacqueline Auriol, pionnière de l'aviation française. En 2022, elle cumule 3 000 heures de vol sur 22 types d'hélicoptères. De 2019 à 2022, elle exerce comme pilote d'essais à la DGA Essais en vol, participant à l'évaluation et à l'amélioration d'appareils destinés aux forces armées. Parallèlement, elle rejoint en 2020 le programme Young Leaders de la French-American Foundation, favorisant les liens entre jeunes responsables français et américains.

Le 22 avril 2024, après un an d'entraînement intensif au Centre des astronautes de Cologne, elle reçoit son brevet d'astronaute de l'Agence spatiale européenne (ESA). Elle devient officiellement la deuxième femme astronaute française, près de trente ans après Claudie HAIGNERÉ. Un mois plus tard, l'ESA l'affecte à la mission « Epsilon » vers la Station spatiale internationale.

Le 13 février 2026, elle décolle pour son premier séjour orbital, concrétisant un rêve d'adolescente.

Officier au parcours exemplaire, elle est nommée chevalier de l'ordre national du Mérite en 2022, au grade de lieutenant-colonelle. Mais au-delà des distinctions, Sophie ADENOT revendique une mission de transmission. Marraine du programme Ouverture Sociale ÉTUDIANTE (OSE) de Supaéro, elle va à la rencontre de collégiens et lycéens, notamment issus de milieux ruraux ou modestes, pour leur rappeler que les carrières scientifiques et techniques sont accessibles à tous.

Du cockpit d'hélicoptère aux modules pressurisés de l'ISS, son itinéraire incarne une même ligne de conduite : oser, persévérer, et ne jamais cesser de viser plus haut.

LES FEMMES DANS LES ARMÉES

La féminisation des armées en quelques dates clés

- 1909 : création du corps des infirmières laïques des hôpitaux militaires. Il permet aux femmes d'être recrutées dans l'armée française avec un statut de personnel civil.
Première Guerre mondiale : création du corps des infirmières temporaires en 1916, pour la durée de la guerre. À cette période, les infirmières et les ambulancières sont recrutées sous un statut civil.
- 1938 : la loi Paul BONCOUR permet à l'État de mobiliser les femmes et autorise les engagements de volontaires féminines.
- 27 mai 1940 : l'armée de l'Air crée le corps féminin de pilotes auxiliaires. Après la défaite, il sera dissous.
- Seconde Guerre mondiale : les femmes obtiennent davantage de responsabilités, en lien avec leur rôle au sein de la Résistance et de la France libre. Des unités féminines sont créées à l'instar du corps féminin rattaché aux Forces françaises libres, du corps des auxiliaires féminines de l'Air...
- Septembre 1944 : le corps féminin de pilotes de l'armée de l'Air est recréé avec des aviatrices confirmées comme Maryse BASTIÉ et Maryse HILSZ. Ce corps sera à nouveau dissous en 1946.
- 1951 : création d'un statut particulier pour le personnel féminin, de nature militaire. Il permet l'engagement des femmes dans les trois armées.
- 1972 : le statut général des militaires prévoit les mêmes droits et devoirs pour les hommes et les femmes. Cependant, l'accès aux armées pour les femmes est limité par des quotas.
- 1976 :
 - L'armée de l'air ouvre des postes de pilotes aux femmes ;
 - Alérie ANDRÉ devient la première femme général. Tout au long de sa carrière, elle a œuvré pour que les armées ouvrent aux femmes des spécialités comme celles de pilote de chasse.
- 1977, 1983 et 1993 : intégration des premières femmes à l'École de l'Air, à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et à l'École navale.
- 1998 : suppression des quotas fixant le recrutement annuel des femmes dans les armées.
- 2018 : les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins peuvent accueillir des officiers féminins.
- 2022 : la lieutenant-colonel Sophie ADENOT est sélectionnée pour le corps des astronautes européens. Elle est la première aviatrice française à réussir cet exploit. Il s'agit de la 2e femme astronaute française après Claudie HAIGNERÉ.

Des femmes aux commandes

Nathalie, Anne, Heidi et Lorélie ont su tracer leur route.

Aujourd'hui, ces femmes commandent et se préparent pour certaines, aux plus hautes responsabilités dans les armées.

Dans leur unité ou sur le terrain, elles sont des chefs militaires reconnues et respectées.

Des exemples à suivre pour la génération future. C'est leur histoire que nous allons vous raconter. Un parcours audacieux parfois sinueux, résolument inspirant. Immersion au sein des forces armées.

Vidéo disponible via le lien suivant :

<https://lcp.fr/programmes/le-journal-de-la-defense/des-femmes-aux-commandes-430466>





En suspendant en 1997 l'appel sous les drapeaux, l'État a confié à l'éducation nationale la mission de faire connaître aux jeunes les notions indispensables de défense et de sécurité nationale. Cette action, concentrée à l'origine sur le « parcours de citoyenneté » (enseignement de défense au collège et au lycée, recensement à 16 ans, journée défense et citoyenneté), s'étend maintenant à l'ensemble du parcours scolaire.

Créées en 2005 dans l'académie de Nice, les classes de Défense se sont développées de manière progressive pour resserrer le lien Armées – Jeunesse.

Le dispositif a été institutionnalisé et intégré officiellement dans le Protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la Défense et la sécurité nationale de 2016. Il est aujourd'hui un dispositif phare du partenariat entre les Armées, l'éducation nationale et l'enseignement agricole.

Les parcours éducatifs

Les classes de défense contribuent aux quatre parcours éducatifs par un apport institutionnel, culturel, professionnel et humain.

1 - Parcours citoyen

Préparer les élèves à devenir de futurs citoyens, conscients de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Transmettre les valeurs et les principes de la République.

Développer :

- les compétences sociales et civiques ;
- l'esprit d'engagement et d'initiative ;
- les valeurs collectives, l'entraide et la solidarité.

Sensibiliser au travail de mémoire.

Faire connaître le rôle de l'armée dans la société.

Construire le lien armées-Nation / armées-jeunesse : participation à des commémorations, visite d'un lieu de mémoire, actions de solidarité, participation à des rallyes citoyens...

2 - Parcours avenir

Permettre à chaque élève de construire progressivement son orientation et de découvrir le monde économique et professionnel.

Accompagner les choix d'orientation dans le cadre de l'horaire dédié.

Faire de l'accompagnement à l'orientation un levier pour l'égalité des chances.

Susciter l'ambition scolaire grâce à un accompagnement continu et progressif.

Développer des connaissances et compétences utiles pour faire des choix d'orientation éclairés tout au long de la vie.

Faire découvrir :

- les formations et la diversité des métiers des armées afin d'élargir les perspectives ;
- les métiers en lien avec la défense et la sécurité.

Lutter contre les différents stéréotypes liés au genre, au milieu social d'origine et au handicap
Contribuer à l'égalité filles-garçons.

Prévenir le décrochage scolaire.

Les stages (de 3^e notamment) ou les périodes de formation en milieu professionnel réalisées au sein de l'entité du Ministère des armées peuvent également contribuer à cette orientation.

3 - Parcours éducation artistique et culturelle

Favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique et culturelle personnelle.

Faire découvrir :

- des lieux d'histoire et de mémoire ;
- le patrimoine des armées ;
- en lien avec la défense et les armées : le patrimoine littéraire, cinématographique, scientifique, musical, pictural, et lié à l'ensemble des arts visuels ;
- certains projets conduits en lien avec la musique ou par des « ateliers théâtre » s'inscrivent également dans ce parcours.

4 - L'École promotrice de santé

Renforcer les connaissances et les attitudes favorables à la santé ainsi que les compétences psychosociales, en lien avec les programmes d'enseignement et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Faire découvrir :

- le rôle du service de santé des armées ;
- la médecine opérationnelle en OPEX et la sensibilisation au secourisme au combat ;
- la prise en charge des blessés : reconstruction physique et psychique et réinsertion socioprofessionnelle ;
- le travail de résilience ;
- l'importance du sport et du maintien en condition physique dans les armées ;
- les journées « Sport-Armées-Jeunesse », le programme « Aux sports jeunes citoyens » ou les actions de sensibilisation menées par certains partenaires potentiels de la classe de défense (centres médicaux des armées, unités ou associations agréées de secours aux personnes, etc.).

Liens avec les programmes scolaires

Les nouveaux programmes pour les classes de 2^{de} et de 1^{re} (voies générale et technologique) en vigueur depuis la rentrée 2019 concernant l'enseignement moral et civique, l'enseignement d'histoire-géographie, ainsi que l'enseignement de spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques de la voie générale, définissent les principaux axes de travail sur le sujet « enseigner la défense et la sécurité nationales ».

Les programmes concernant le lycée professionnel en matière d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique notamment, et parmi ceux-ci les nouveaux programmes mis en œuvre à compter de la rentrée 2019 pour le certificat d'aptitude professionnelle et le baccalauréat professionnel, définissent également des axes de travail.

LES CLASSES DE DÉFENSE

Les classes de défense peuvent ainsi se saisir des thématiques au programme pour développer la réflexion autour du triptyque de l'enseignement de défense :

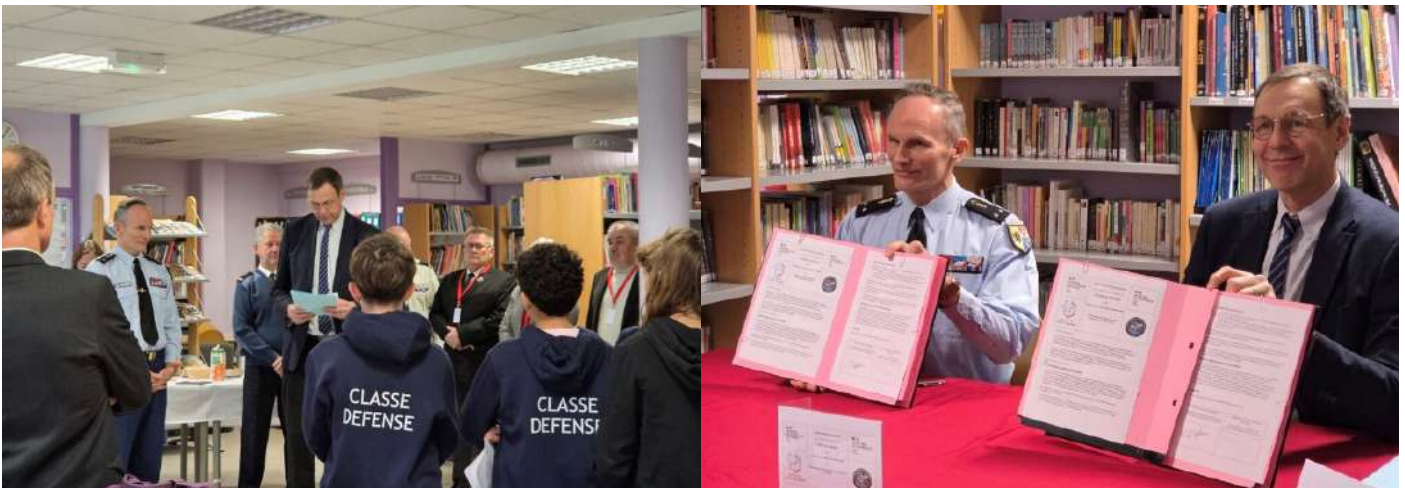
1 - « **Que et qui défendre ?** », par l'étude du lien entre la défense de la République, de ses principes et la Défense nationale, comme expression des valeurs et principes de la République.

2 - « **Qui défend ?** », par l'analyse de l'organisation des forces armées en France, des problèmes et objectifs, mais aussi de la nature de l'armée et de son lien avec la République, de la Nation en armes à la professionnalisation de l'armée.

3 - « **Comment défendre ?** », par l'apprentissage de l'organisation constitutionnelle de la Défense nationale et l'analyse des missions des forces armées, de la protection du territoire national à la projection de la puissance française, en lien avec les stratégies choisies, comme celle de la dissuasion. Enfin, la réflexion porte également sur les engagements internationaux et européens de la France, qui permettent notamment d'inscrire la Défense nationale dans une dimension supranationale, en lien avec l'Union européenne, l'OTAN et l'ONU.

Bien que rien ne soit imposé, il est conseillé :

- Un nombre d'heures hebdomadaires d'activités en lien avec la Défense réparties sur l'année ;
- Des relations suivies entre les élèves et les militaires ;
- Visite annuelle de l'entité du ministère des armées marraine par la classe avec rencontre du personnel;
- Témoignages périodiques de militaires référents au sein de la classe;
- Echanges de courriels.



COMMENT CRÉER UNE CLASSE DE DÉFENSE

Étape 1 : naissance du projet

L'équipe pédagogique interdisciplinaire élabore un projet sur le thème de la défense et de la sécurité, en lien avec le projet d'établissement et avec l'accompagnement du trinôme académique.

Étape 2 : contact avec le délégué militaire départemental (DMD)

Le trinôme académique contacte le DMD pour trouver l'unité militaire la plus proche ou la plus adaptée au pré-projet.

L'absence d'unité militaire proche n'est pas un obstacle.

Étape 3 : recherche de l'entité du ministère des armées marraine

Plusieurs possibilités sont offertes au DMD pour rechercher l'unité partenaire :

- La volonté de partenariat entre l'établissement et l'unité est déjà établie;
- Démarcher directement les unités militaires présentes dans le département;
- Faire remonter la demande de recherche à la zone de défense et de sécurité afin d'étendre la recherche à l'ensemble de la région;
- Faire remonter la demande à la Direction du Service National et de la Jeunesse qui sollicitera les états-majors d'armées.

Étape 4 : construction du projet

L'équipe pédagogique de l'établissement et l'unité partenaire travaillent ensemble à la construction du projet pour définir les modalités de sa mise en œuvre (contenu, organisation, calendrier...), articuler ce projet avec les apprentissages en classe et le faire rayonner dans l'établissement.

Étape 5 : signature de la convention

L'établissement, après validation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale ou du rectorat, et l'unité militaire ou l'entité partenaire signent une convention qui doit être validée par le conseil d'administration de l'établissement scolaire.

Étape 6 : remontée de l'information

La convention est ensuite transmise par l'établissement scolaire pour visa au rectorat et au trinôme académique.

Dans l'Oise, ce dispositif concerne :

- Le lycée Jean Monnet de Crépy-en-Valois avec comme unité partenaire Le Bâtiment de commandement et de ravitaillement « Somme », navire de la Marine Nationale,
- Le collège Paul Éluard de Noyon avec comme unité partenaire la Musique de l'infanterie de Lille,
- Le collège Saint-Esprit de Beauvais avec comme unité partenaire le groupement de Gendarmerie de l'Oise
- Le lycée Condorcet de Méru avec comme unité partenaire l'Établissement Géographique Interarmées de Creil.

AGENDA

- La journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation, le dernier dimanche d'avril.



- La commémoration de la victoire du 8 mai 1945, le 8 mai.



- La fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme, le 2ème dimanche de mai



- La journée nationale de la Résistance, le 27 mai.



- La journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» en Indochine, le 8 juin.



- La journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle, le 18 juin 1940, à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, le 18 juin.



Équipe de rédaction
LCL® Philippe ROCHE - ADC® Christophe DUPONT
ADC® Stéphane BURNOD - Cyrille CHARREAUX

Délégation Militaire Départementale de l'Oise
6, Rue du Franc-Marché – 60000 BEAUVAIS
03 44 06 42 94 - bulletin.cordef@dmd60.fr